

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL  
DU 5 MARS 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE CINQ MARS à onze heures, le Comité Syndical des Dignes de LA SALLE – SAINT-ALBAIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Albain, sous la présidence de Pascaline TATON, Présidente.

Présents : BATAILLARD Catherine, DESMARIS Bruno, DUMONT Marc, EYSSERIC Jean-Noël, PIPONNIER Yves, TATON Pascaline

Excusés : CHAPUIS Christian

Secrétaire de séance : DESMARIS Bruno

---

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 3 avril 2025
- Approbation du compte de gestion 2025
- Approbation du compte administratif 2025
- Affectation des résultats 2025
- Approbation du budget primitif 2026
- Questions et informations diverses

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Vu l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur Bruno DESMARIS comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 3 AVRIL 2025**

Vu l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du comité syndical du 3 avril 2025.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025**

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

Sous la présidence de Monsieur Marc DUMONT, Vice-Président, le comité syndical examine le compte administratif 2025 qui s'établit ainsi :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses	860.44 €
Recettes	12 495.15 €
Excédent de clôture :	11 634.71 €

## INVESTISSEMENT

Dépenses	0.00 €
Recettes	314.72 €
Excédent de clôture :	314.72 €

Hors de la présence de Madame Pascaline TATON, Présidente, le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2025.

## AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 11 634.71 € et un excédent d'investissement de 314.72 €,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter au budget pour 2026, les résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Affectation de 11 634.71 € au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés »
- Affectation de 314.72 € au compte 001 « excédents d'investissement reportés ».

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le projet de budget primitif 2026,


Il est demandé au comité syndical de se prononcer sur le budget primitif 2026,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 11 634.71 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 6 049.43 €

La séance est levée à 12h00.

Le Secrétaire de séance,  
Bruno DESMARIS



La Présidente,  
Pascaline TATON

